



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage.

- D'autoriser les usages commerciaux du tableau suivant sous condition dans la zone AF-10 :

A.1	Commerce de vente de produits de l'alimentation
A.2	Commerce de vente de produits de consommation
B.1	Entrepôts
C.1	Commerce de vente lié aux véhicules motorisés
C.2	Commerce lié aux véhicules automobiles
C.3	Cour de matériaux de construction, d'outillage ou de bois
C.8	Commerce lié au transport de marchandises
D.1	Établissement de services personnels
D.2	Établissement de services professionnels
D.3	Établissement de services d'affaires
D.4	Établissement de services artisanaux
D.5	Établissement de services funéraires
D.6	Autres services
I	Atelier de fabrication et de réparation

- Par l'ajout de la note de renvois #9 afin de se lire ainsi :

« Permis uniquement sur le lot 2 238 599 sur une construction existante à l'entrée en vigueur du présent règlement. La superficie rattachée à cet usage ne peut excéder 1,56 hectare tel que reconnu par le dossier 422070 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. »

Que le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 142 rue Principale Est à Sainte-Anne-de-la-Rochelle ou sur le site web de la municipalité : www.steannedelarochelle.ca

Que le conseil municipal a permis le remplacement de la séance de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant sa publication. Toute personne peut faire des commentaires ou son opposition par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
142 Principale Est
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (Québec) J0E 2B0
Télécopieur : 579-439-2048
Courriel : mun@sadlr.quebec

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 12^{ÈME} JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

Majella René
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 12 novembre 2020 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 novembre 2020.
Majella René, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière